

Grille d'évaluation préliminaire et aiguillage vers la planification coordonnée des services de Lambton

Date d'achèvement:		N° dossier PCS :	<i>à remplir par l'organisme principal de PCS de la PCS</i>	
Nom de l'agence qui remplit la grille	<i>nom de l'agence qui remplit la grille</i>	Nom L'enfant/l'adolescent:		
Employé(e) qui remplit la grille (nom et coordonnées) :	<i>à remplir par l'organisme d'aiguillage</i>	Le consentement a été obtenu pour ce renvoi <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Consentement éclairé obtenu de:	

Critères	Description	Directives	Pondération	Marquer
Niveau de soutien requis pour une participation autonome	L'enfant/l'adolescent reçoit un <i>certain soutien</i> dans au moins un domaine à l'école, à la maison et/ou dans la collectivité.	Certain soutien : reçoit un certain soutien (p. ex., des ressources) pour fonctionner de façon autonome à l'école, au sein d'un programme.	1	
	L'enfant/l'adolescent reçoit un <i>soutien modéré</i> dans au moins un domaine à l'école, à la maison et/ou dans la collectivité.	Soutien modéré : reçoit un soutien partagé ou individuel au sein d'un programme pendant une partie de la journée. Admissibilité ou accès à des services de relève/services spéciaux à domicile (SSD).	3	
	L'enfant/l'adolescent reçoit un <i>soutien intensif</i> dans au moins un domaine à l'école, à la maison et/ou dans la collectivité.	Soutien intensif : reçoit un soutien individuel toute la journée à l'école ou 24 h sur 24, 7 jours sur 7. Admissibilité ou accès à des fonds pour services de relève/SSD; accès au processus de résolution des cas. Exemple de soutien intensif : soins infirmiers 6 heures par jour pour aller à l'école.	5	
Capacité de la famille	La famille a demandé de l'aide pour obtenir des services.	Oui (1) ou Non (0)	0 or 1	
	La famille a plus d'un enfant qui reçoit des services en raison de besoins particuliers.	Exemples de services : physiothérapie, ergothérapie, orthophonie, soutiens en santé mentale, soins infirmiers à domicile, soutien comportemental, soutien d'une ressource en milieu de garde ou à l'école, etc.	0 or 1	
	La famille nomme un ou plusieurs obstacles aux services.	Obstacles aux services : p. ex., vit dans une région insuffisamment desservie, connaît des problèmes de logement/financiers/de transport/de langue/de garde d'enfants.	0 or 1	
	La famille a besoin d'aide afin d'obtenir un diagnostic pour l'enfant.	Exemple : la famille a besoin d'aide pour contacter les spécialistes et/ou services appropriés (pédiatre du développement, psychologue, généticien, etc.) afin d'explorer la possibilité d'obtenir un diagnostic.	0 or 1	
Participation de plusieurs organismes / secteurs	L'enfant/adolescent obtient du soutien de plus de 2 agence ou secteurs – santé, enfants et jeunes, services sociaux, aide sociale à l'enfance (attribuer 1 point par organisme/secteur).	Quelques fournisseurs de services : St. Clair Child & Youth Services, RLISS d'Érié St. Clair, Centre de counselling familial et/ou STARRting Point, Pathways Health Centre for Children, société d'aide à l'enfance de Sarnia-Lambton, Sarnia-Lambton Rebound; Community Living Sarnia-Lambton, Santé publique de Lambton, services en matière de violence conjugale, CPRI, hôpitaux, Early <input type="checkbox"/> N, etc.	Allouez 1 point par agence/secteur	
	L'un des organismes ci-dessus est du secteur de l'aide sociale à l'enfance.	La famille est suivie par une société d'aide à l'enfance.	0 or 1	
	L'enfant/l'adolescent est suivi par plusieurs spécialistes (ne pas compter le médecin de famille).	Par exemple : pédiatre du développement, généticien, pneumologue, endocrinologue, cardiologue, neurologue, etc.	0 or 1	
Si le score total correspond au Niveau 1 ou 2, peut-on proposer une autre solution de planification à cette famille?	Décrire brièvement les mesures que vous avez prises : Avez-vous parlé avec la famille? Vers quelles autres ressources avez-vous dirigé la famille? Quels soutiens la famille reçoit-elle présentement de la collectivité ou de la parenté? La famille peut-elle élaborer son propre plan à partir de ces soutiens? voir les cotes recommandées au verso		score total	

1. Un score plus élevé indique un plus grand besoin en matière de PCS.
2. L'organisme d'aiguillage remplit la grille et l'envoie à l'organisme principal pour examen. La grille peut aussi être préparée dans le cadre d'une discussion d'équipe.
3. L'organisme principal prend la décision définitive concernant la prise en charge du client aux fins de la planification coordonnée des services.
4. L'organisme principal informe l'organisme d'aiguillage de la décision de prise en charge aux fins de la planification coordonnée des services.
5. Accompagnement selon l'organigramme de la planification coordonnée des services (PCS) établi pour Lambton.
6. La grille peut être revue en tout temps et selon l'évolution d'une situation; voir l'organigramme de PCS de Lambton.

● **NIVEAU 3** – LE PLAN DE SERVICES COORDONNÉ EST TENU PAR L'ORGANISME PRINCIPAL – Pour les familles qui obtiennent des services de plusieurs organismes offrant des services aux enfants et aux jeunes ayant des besoins particuliers, qui sont peu en mesure de coordonner elles-mêmes les services et qui peuvent connaître des obstacles importants dans l'accès aux services; pour les familles dont les enfants peuvent avoir besoin d'un soutien de niveau modéré ou intensif pour pouvoir participer de manière autonome à l'école, à la maison et/ou dans la collectivité; pour les familles susceptibles d'avoir besoin d'un soutien à long terme en raison de la nature de l'incapacité ou de la maladie. En général, l'organisme principal élabore et conserve le plan, étant disponible pour aider les familles au besoin, de la naissance jusqu'à l'âge de 21 ans. Il peut arriver qu'un autre organisme plus approprié ou un conseil scolaire de district (CSD) conserve le plan (parce qu'il a la capacité d'assurer la prestation et la coordination des services pour la famille), comme au niveau 2.

● **NIVEAU 2** – LE RÔLE DE PLANIFICATION COORDONNÉE DES SERVICES EST PARTAGÉ LORSQUE LES ORGANISMES DE PCS ONT CETTE CAPACITÉ – Pour les familles qui obtiennent des services de plus d'un organisme/conseil scolaire de district (CSD) et qui peuvent être peu en mesure de coordonner elles-mêmes les services et/ou qui connaissent quelques obstacles dans l'accès aux services; pour les familles dont les enfants peuvent avoir besoin d'un soutien de niveau modéré ou intensif pour pouvoir participer de manière autonome à l'école, à la maison et/ou dans la collectivité. Les organismes/CSD peuvent avoir des employés attirés pour aiguiller les familles vers les programmes et coordonner les services et les rendez-vous. Ces employés attirés ont la capacité d'assumer la fonction de planification coordonnée des services pendant une période donnée lorsque les familles ont une relation de longue durée avec un organisme particulier, sous réserve de l'approbation de l'organisme principal et de la famille.

● **NIVEAU 1** – PLANIFICATION AU SEIN DE L'ORGANISME – Pour les familles qui obtiennent un ou plusieurs services d'un même organisme offrant des services aux enfants et aux jeunes ayant des besoins particuliers et qui connaissent peu d'obstacles, voire aucun, dans l'accès aux services; pour les familles dont les enfants peuvent avoir besoin d'un certain niveau de soutien pour pouvoir participer de manière autonome à l'école, à la maison et/ou dans la collectivité. La coordination des services est intégrée au mandat du personnel de l'organisme ou du CSD pour diriger les familles vers des programmes à l'interne ou vers d'autres programmes disponibles dans la collectivité.

Voir au verso les directives pour remplir la grille.

Famill		Enfant/ Adolescent	
Contact par : <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Tuteur légal		Prénom et nom de famille :	DDN (jj/mm/aaaa) :
Nom du parent/tuteur légal :		Adresse de l'enfant/adolescent si différente de celle du parent ou du tuteur légal:	
Adresse du parent/tuteur légal :		Ville/village :	Numéro principal :
Ville/village :	Numéro principal :	Code postal :	Sexe ou pronom préféré :
Code postal :	Courriel :	Frères et/ou sœurs (prénoms et noms de famille) :	
Transport requis : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	garderie ou école que l'enfant/l'adolescent fréquente présentement :		

Forces, besoins et intérêts de l'enfant/adolescent

Forces, besoins et priorités de la famille

L'aiguillage vers la planification coordonnée des services devrait se faire parallèlement à l'aiguillage vers d'autres services, surtout en cas de délai d'attente pour la PCS. Le fait d'être aiguillé vers la PCS ne doit pas empêcher une famille d'obtenir d'autres services nécessaires. La planification coordonnée des services n'est pas un point d'accès obligatoire ni un mécanisme de contrôle, et il n'appartient pas aux coordonnateurs de la planification des services de déterminer l'admissibilité aux autres programmes. *Planification coordonnée des services : Directives sur les politiques et les programmes, juin 2017*

Détermination du niveau de besoin pour la PCS : <i>À remplir par l'organisme principal</i>	Date de prise en charge : <i>À remplir par l'organisme principal</i>
	__ / __ / ____ <i>jj mm aaaa</i>